



Erreur de date sur lettre de licenciement

Par **cedex**, le **09/10/2014** à **14:47**

Bonjour,

J'ai reçu ma lettre de licenciement pour inaptitude datée du 7 octobre mais postée le 8 octobre. Le certificat de travail accompagnant cette lettre atteste la fin de mon contrat de travail au 7 octobre. J'ai vu sur internet que la date de fin de contrat était la date d'envoi du courrier par l'employeur. Qu'en est-il exactement?

Par **P.M.**, le **09/10/2014** à **15:44**

Bonjour,

La rupture du contrat de travail se situe à la date où l'employeur a manifesté sa volonté d'y mettre fin, c'est-à-dire au jour de l'envoi de la lettre recommandée avec AR suivant l'[Arrêt 03-40650 / 03-40651 de la Cour de Cassation](#), Jurisprudence confirmée depuis...

Par **HCavocat**, le **09/10/2014** à **17:10**

Bonjour,

L'erreur sur votre certificat de travail ne sera pas créateur de droit, s'agissant d'une erreur matérielle.

Il en aurait été autrement que si vous aviez en plus la preuve d'un licenciement verbal, sans lettre, à la date du 7...